



MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Devenez INFIRMIER MILITAIRE



Service de santé
des armées

Les Écoles militaires de santé de Lyon-Bron



L'École du personnel paramédical des armées (EPPA) est intégrée aux Écoles militaires de santé de Lyon-Bron (EMSLB), pôle unique de formation initiale des futurs médecins, pharmaciens et infirmiers militaires, au cœur de l'Académie de santé des Armées.

Les élèves infirmiers de l'EPPA sont recrutés au niveau baccalauréat sur concours annuel (recrutement dit « direct ») et au sein des sous-officiers des armées (recrutement dit « semi-direct »). Les élèves admis s'engagent comme sous-officiers du Service de santé des armées.

La mission des EMSLB

**Former les futurs
praticiens et infirmiers
des armées à :**

- ▶ Assurer le soutien médical des forces de la zone des combats jusqu'aux hôpitaux militaires en France ;
- ▶ Exercer en équipe en situation dégradée ou de façon isolée ;
- ▶ Garantir la qualité des soins aux soldats blessés ;
- ▶ Exercer au profit des trois armées et de la Gendarmerie nationale.



Le métier

L'**infirmier militaire** peut exercer :

- ▶ au sein de la **médecine des forces** : il coordonne le suivi médical des militaires, organise et participe au contrôle de leur aptitude médicale en collaboration avec le médecin militaire. Il met en œuvre la préparation médicale et administrative des militaires au départ et au retour des missions opérationnelles. Il organise et anime des séances de prévention. En binôme avec un médecin ou isolé dans une équipe paramédicale mobile, il contribue à la prise en charge des blessés en zone de guerre.
- ▶ **au sein des hôpitaux des armées** : intégré dans l'équipe d'un service ou d'un pôle, il prend en charge des patients militaires et civils. Il participe, au sein d'une équipe hospitalière constituée, à la prise en charge des blessés sur les zones de guerre.
- ▶ **au sein d'autres structures** : centre de formation, Centre de transfusion sanguine des armées, Centre d'épidémiologie et de santé publique des armées, recherche...



L'engagement



Dès leur incorporation au sein de l'École, les élèves signent un contrat d'engagé volontaire du Service de santé des armées.

Ce contrat d'engagement les lie au Service pour une durée de six ans en plus des études, soit neuf ans au total.

Après l'obtention du Diplôme d'État d'Infirmier (DEI), ils intègrent le statut de sous-officiers MITHA (Militaire infirmier et technicien des hôpitaux des armées).

- **Usque ad summum** -

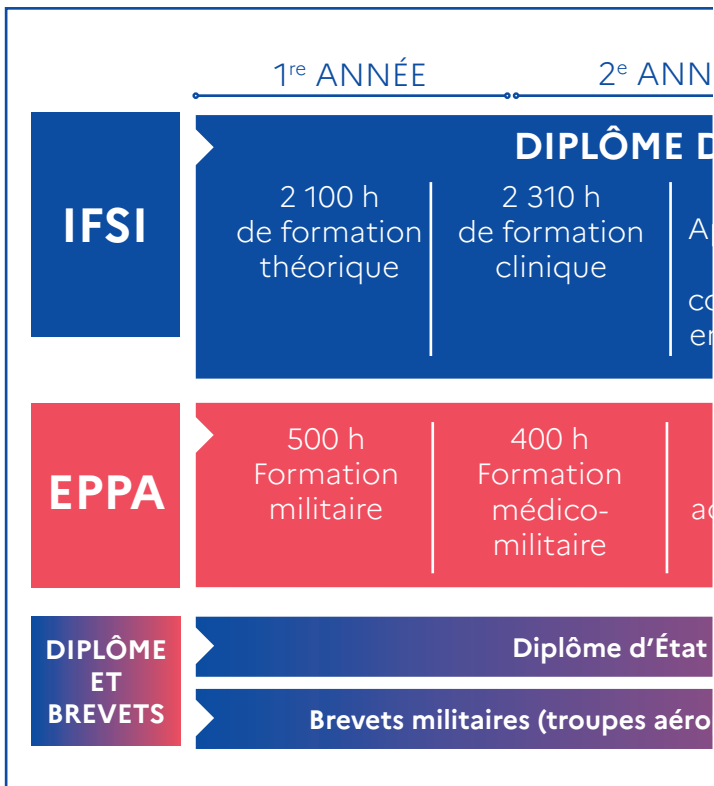
Jusqu'au sommet

Devise de l'EPPA

La formation

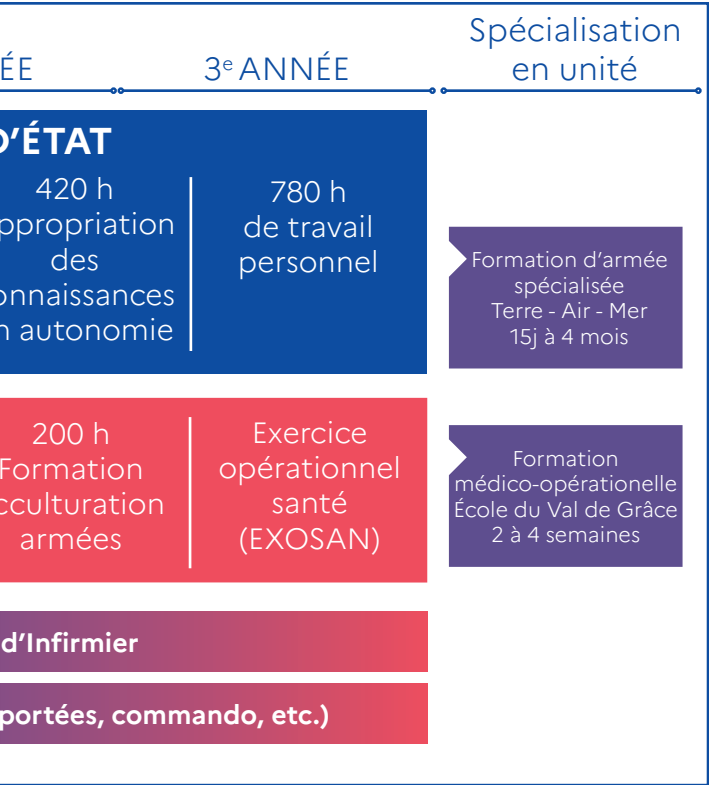
Durant trois ans, les élèves suivent un double cursus :

- formation académique : elle est dispensée au sein d'Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) lyonnais partenaires, qui préparent au Diplôme d'État d'infirmier (DEI) ;
- formation militaire et spécialisée : celle-ci est dispensée au sein de l'EPPA et prépare aux fondamentaux de leur futur exercice d'infirmier militaire (entraînement physique militaire et sportif, combat terrestre, instruction sur le tir de combat, sauvetage au combat, etc.)



La formation conduit donc à l'obtention du Diplôme d'État d'infirmier.

À l'issue des trois années d'études, les élèves choisissent leur affectation (dans les forces ou hors des forces) selon leur rang de classement.



Le cadre de vie

Tout au long de leur cursus, les élèves sont hébergés sur le site des EMSLB et profitent ainsi d'**équipements de proximité** dédiés à la réussite de leurs études (bibliothèque, salles de travail, équipements sportifs, etc.).

Rémunérés à hauteur de ~ 1 500 €/mois nets, ils bénéficient également du financement des études en IFSI par le Service de santé des armées, de la **sécurité sociale militaire** et du **tarif militaire sur les billets SNCF**.

Ils participent à part entière aux activités des Écoles (cérémonies, challenges sportifs, conférences, etc.).

1 132 places d'hébergement

14 salles de cours

3 amphithéâtres

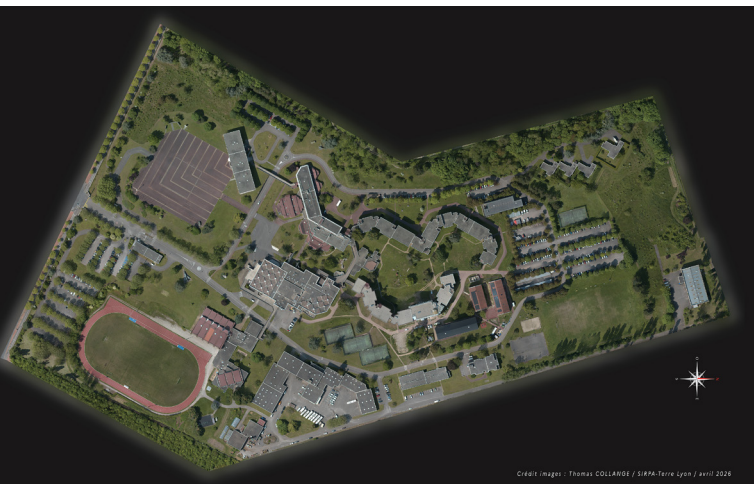
1 complexe sportif avec piscine

3 cours de tennis

1 piste d'athlétisme

1 terrain de foot et **1** terrain de rugby

► **32 hectares**



Le sport est un élément majeur de la formation, gage de cohésion et d'esprit d'équipe.



En 2024, les Écoles ont obtenu, au même titre que le ministère des Armées depuis 2022, la double labellisation AFNOR « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité ».



Chiffres clés

330

élèves infirmiers
en formation

57 %

des élèves infirmiers
sont des femmes

5 400 h

de formation
en IFSI

1 100 h

de formation
militaire

+ 1 500

candidats au
concours annuel

120

places
chaque année

Intégrer l'EPPA

Dès janvier 2027, les inscriptions pour rejoindre l' EPPA en 1^{re} année (catégories néo- et futurs bacheliers) s'effectueront via la plateforme Parcoursup (phase d'admissibilité). Les candidats retenus seront convoqués pour un oral (phase d'admission).

Toutes les informations sont à retrouver sur le site Internet des EMSLB :



Conditions de candidature

(néo- et futurs bacheliers)*

- Être de nationalité française ;
- Ne pas être privé de ses droits civiques et avoir satisfait aux obligations prévues par le code du service national ;
- Être élève de terminale (l'obtention du baccalauréat confirmera l'incorporation en cas de réussite au concours d'accès) ou titulaire d'un titre diplôme équivalent au baccalauréat ;
- Être âgé de 17 à 23 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours pour les candidats bacheliers (32 ans au plus pour les candidats militaires non officiers).

**Pour les autres catégories de candidats, les conditions sont disponibles sur le site Internet des EMSLB*



**INFIRMIER
MILITAIRE**

ACADÉMIE
DE SANTÉ
DES ARMÉES



331 avenue du Général de Gaulle
CS 52 501
69675 Bron Cedex



emslb.defense.gouv.fr

Suivez-nous



Ecoles militaires de santé de
Lyon-Bron



[ecolesmilitaires2sante](https://www.instagram.com/ecolesmilitaires2sante)